

tel ou tel parti, et les candidats qui brigueront leurs suffrages les auront bientôt initiées aux programmes qui se divisent l'opinion à l'heure actuelle, mais cette connaissance superficielle de la politique ne leur suffira point. A ces esprits qui découvriront des horizons nouveaux se posera le pourquoi des choses, et c'est à cet interrogatoire qu'on doit se hâter de répondre. Il faut que la femme saisisse le sens profond de la vie publique, qu'elle en touche pour ainsi dire la substance, qu'elle en pénètre les lois et qu'elle apprenne à les manier, afin de faire éclore des fruits nouveaux et réaliser les espérances que l'humanité place en elle aujourd'hui. Oui, la femme doit user de ses droits selon sa personnalité pour faire jaillir une source nouvelle de vie; l'extension de ces droits, comme le dit si sagement sa Sainteté Benoît XV dans ses instructions aux organisations nationales d'Italie et d'Espagne, ne change pas sa mission, mais lui donne des moyens d'action plus puissants pour développer sa pensée. L'évolution qui a amené l'état actuel, dit le souverain pontife, a pu conférer à la femme des droits qu'on ne lui reconnaissait pas jadis, mais aucun changement dans l'opinion des hommes, aucun état de choses nouveau ne saurait arracher la femme consciente de sa mission à cette sphère naturelle qu'est pour elle la famille. On a raison de dire que les transformations de l'ordre social ont élargi le champ de l'activité féminine; l'apostolat au milieu du monde s'est ajouté à l'action plus restreinte et plus intime réservée jusqu'ici au foyer, mais cet apostolat extérieur, elle l'exercera de manière à bien montrer que la femme même de nos jours doit consacrer le meilleur de ses soins à sa famille, au dehors aussi bien que chez elle. Voilà la direction, voilà ce que l'instruction civique doit apprendre aux femmes, indépendamment de ce que lui apprendront les partis."

Pouvait-on s'attendre à plus de modération et à plus d'esprit chrétien de la part d'une femme qui a bien étudié tous les problèmes féminins et qui a lutté pouce par pouce pour revendiquer tous nos droits ?

Ces deux opinions émanant d'autorités en la matière, elles sont propres à rassurer les âmes timorées, puisqu'elles s'appuient toutes deux sur l'autorité de sa Sainteté Benoît XV. Elles paraîtraient peut-être osées à nos paisibles aïeules qui ravaudaient leurs bas au coin du feu à la lueur douce d'une bougie, reines et maîtresses d'un royaume qu'elles pouvaient toucher du doigt, d'un domaine fermé à tous les bruits du monde. Nous admirons ce paisible spectacle, ce qui ne nous empêche pas de jouir sans remords de toutes les inventions modernes: électricité, téléphone, tramways, automobiles, en attendant les aéroplanes, pourquoi n'en serait-il pas de même du suffrage qui est la conséquence naturelle du progrès et peut-être de la taxe sur le revenu ? Le principe anglais, "no taxation without representation", obligerait au moins le gouvernement fédéral à donner le droit de vote à celles qui paient cette taxe et dont le salaire atteint la limite fixée et auxquelles la nécessité de gagner leur vie donne, avec un peu d'indépendance, la faculté de s'intéresser dans une certaine mesure à la chose publique. Les municipalités donnent d'ailleurs le même privilège à celles qui sont propriétaires ou qui paient des taxes à la communauté.